



Aide-mémoire

Facturation des interventions concernant le sauvetage de personnes lors d'accidents

Edition de 01.03.2020

Le partenaire des sapeurs-pompier



Nous assurons votre bâtiment.

Facturation des interventions concernant le sauvetage de personnes lors d'accidents

En vertu des articles 13, 14, 15, 21 et 32 de la loi sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers (LPFSP) du 20 janvier 1994 ainsi que de l'article 9 de la loi sur la police (LPol) du 8 juin 1997, l'Assurance immobilière Berne édicte le présent aide-mémoire.

1. Bases

Lors d'interventions mettant à contribution dans sa fonction le centre de renfort spécial pour le sauvetage de personnes en cas d'accidents (SPIA), les frais d'intervention du centre de renfort spécial SPIA, ainsi que ceux des sapeurs-pompiers locaux concernés, peuvent être facturés à l'Assurance immobilière Berne (AIB), division des sapeurs-pompiers.

2. Tarifs pour la facturation lors d'accidents de personnes

Les tarifs selon l'ordonnance fixant les émoluments de l'administration cantonale (Ordonnance sur les émoluments; OEmo) du 22 février 1995 sont applicables pour la facturation des accidents de tous genres (voir aussi l'aide-mémoire AM.402.1.f Tarif sur les frais en rapport avec ITCSF).

3. Facturation d'interventions lors d'accidents de personnes

Seuls les moyens (personnel et véhicules) mis en œuvre et qui étaient nécessaires pour la maîtrise de l'événement peuvent être facturés. L'intervention et la facturation de personnes et de véhicules doivent être conformes au principe de la proportionnalité.

Les taux horaires doivent être calculés en fonction du temps effectif d'utilisation des appareils et engins (pompes, agrégats, etc.) se trouvant sur le véhicule. Dans tous les cas, les taux horaires doivent être axés sur le temps effectivement consacré et doivent être proportionnels.

Le petit matériel doit être compensé par ces facturations.

Sauvetage et dégagement de personnes par le centre de renfort spécial pour sauvetage de personnes lors d'accidents

Sapeurs-pompiers professionnels reconnus

- 7 SP à 75 à 140 francs par heure
- 2 petits véhicules
- 2 grands véhicules

Sapeurs-pompiers de milice

- 7 SP à 60 à 90 francs par heure
- 5 SP au maximum à 60 francs par intervention
- 2 petits véhicules
- 2 grands véhicules

Lors d'une intervention plus importante du SPIA (accident routier avec camion, bus de transport, plusieurs véhicules, intervention sur une route nationale, etc.), les moyens du centre de renfort spécial SPIA seront adaptés en fonction de l'événement ou par la mise sur pied d'autres centres de renfort spéciaux.

Moyens maximaux engagés pour la sécurisation du lieu d'accident, la lutte contre le feu, l'assistance lors de dégagement et de sauvetage de personnes ainsi que la remise en état du lieu de l'accident par les sapeurs-pompiers locaux

Sapeurs-pompiers professionnels reconnus :

	Événement		
	minime	moyen	important
SP soldés entre 75 et 140 frs / h		1)	
Véhicules		1)	

1) Les nombres de sapeurs-pompiers et de véhicules engagés dépendent du concept d'intervention respectif et de l'événement.

Sapeurs-pompiers de milice :

	Événement		
	minime	moyen	important
SP soldés à 60 francs par heure	8 à 12	10 à 20	20 à 30
SP soldés à 30 francs par intervention ²⁾	8 au plus	10 au plus	10 au plus
Fourgon tonne-pompe (FTP)	1	1	1
Véhicule du service de la circulation	1	1	1
Petit véhicule d'intervention	1	2	2
Véhicule de transport de personnes	0	0	1

2) Les scénarios suivants font partie des événements susmentionnés et sont ainsi consignés dans le plan d'alarme échelonné :

- Événement minime (8 – 10 m. d. s.-p.)
 - Accident de la circulation (AC) avec une personne coincée
 - AC avec renversement de véhicule
 - AC : le véhicule ne se trouve pas dans une situation normale
 - AC : véhicule sur le toit
 - AC : véhicule sur le flanc
 - 2 – 4 blessés sans personnes coincées
 - Accident de travail
 - Blessures par empalement

- Événement moyen (10 – 20 m. d. s.-p.)
 - AC avec autobus / petit bus
 - AC avec camion
 - 5 – 9 blessés sans personnes coincées
 - Chute d'un aéronef
 - AC avec train (personnes coincées)

- Événement important (20 – 30 m. d. s.-p.)
 - 10 blessés / morts ou davantage

2) Forfait de 30.00 francs alloué aux sapeurs-pompiers mis sur pied sans toutefois avoir été engagés pour la maîtrise de l'événement.

Les cas exceptionnels sont à régler aussi rapidement que possible avec l'inspecteur sapeur-pompier d'arrondissement ou avec l'AIB, division des sapeurs-pompiers.

Déviations de la circulation par les sapeurs-pompiers locaux

La réglementation de la circulation constitue en principe une tâche incombant à la commune (LPol, art. 9). De ce fait, la commune adressera directement aux parties prenantes une éventuelle facture concernant tous les SP engagés hors de la place sinistrée (sécurisation de la place sinistrée). Il faut procéder selon l'aide-mémoire AM.304.1.f Concept de déviation de la circulation routière lorsqu'une déviation interrégionale de la circulation s'avère nécessaire.

4. Déroulement administratif

Les documents suivants sont à joindre à une facturation adressée à l'AIB :

- a. Facture avec date et montant global (bulletin de versement inclus)
- b. Rapport d'intervention
- c. Décompte concernant le sauvetage de personnes lors d'accidents
- d. Rapport concernant le sauvetage de personnes lors d'accidents (seulement pour le centre de renfort spécialisé SPIA)

Les formulaires précités peuvent être téléchargés sur le site extranet de l'AIB.

Les rapports et formulaires des sapeurs-pompiers éventuellement adaptés seront acceptés à condition qu'ils contiennent toutes les indications nécessaires.

Tous les formulaires suivants doivent être complètement remplis afin que les factures soient remboursées, à savoir les formulaires mentionnés ci-dessus sous lettres :

- a. - d. par les centres de renfort spéciaux pour sauvetage de personnes lors d'accidents et
- a. - c. par les sapeurs-pompiers locaux.

Les factures avec des formulaires incorrectement remplis ou faisant défaut seront renvoyées.

En ce qui concerne le formulaire "Décompte pour sauvetage de personnes", les tâches doivent être réparties comme suit en pourcentages :

- Sécurisation de lieu d'accident / travaux de déblaiement et de nettoyage
 - Temps consacré à :
 - la protection incendie
 - la sécurisation de lieu d'accident (barrage)
 - Dégagement de personnes / assistance
 - Temps consacré :
 - au dégagement / sauvetage de personnes
 - à l'assistance de personnes
 - Dégagement de véhicule
 - Temps consacré à :
 - l'assistance lors du dégagement / chargement de véhicule par les m. d. s.-p.
- ATTENTION : la protection incendie durant le dégagement de véhicule est facturée sous sécurisation de lieu d'accident.**

Les factures doivent être envoyées, au plus tard dans les 60 jours suivant l'événement, à l'adresse suivante :

Assurance immobilière
Division des sapeurs-pompiers
Sauvetage de personnes lors d'accidents
Papiermühlestrasse 130
3063 Ittigen

5. Engagement de tiers

Les tiers intéressés (services de dépannage, entreprises disposant de grues, de machines de nettoyage, etc.) ne peuvent pas facturer leur intervention via l'AIB. Ils doivent directement soumettre leurs factures aux bénéficiaires des prestations.

Rapport d'intervention (tous)

Form: 200_f

RAPPORT D'INTERVENTION

Corps de sapeurs-pompiers:

Intervention dans la commune de :

Rue:

Bâtiment n° Propriétaire du bâtiment:

Déclaration de sinistre : Date: M. d. s.-p. mis sur pied:
 Jour de semaine: M. d. s.-p. mis à contribution:

Début de l'intervention : heures Fin de l'intervention: heures

	Annonce de l'alarme	Mise sur pied	Début de l'intervention	Fin de l'intervention	Nombre de m. d. s.-p.
Propres services de défense	Heure	Heure	Heure	Heure	
Corps de s.-p. voisins	Heure	Heure	Heure	Heure	
Centre de renfort	Heure	Heure	Heure	Heure	
Centre de renfort pour lutte contre acc. d'hydroc.	Heure	Heure	Heure	Heure	
Centre de renfort pour défense-chimie	Heure	Heure	Heure	Heure	
	(* au lieu d'intervention)				Total des m. d. s.-p.

Intervention:

	OUI*	NON*
Protection respiratoire		
Sauvetage de personnes		
Sauvetage d'animaux		
Blessés		

..... *marquer d'une croix ce qui convient

Matériel utilisé: (véhicules, engins/appareils)

.....

.....

.....

.....

Remarques: (incidents particuliers)

.....

.....

.....

.....

Enseignements à tirer:

.....

.....

.....

GENRE D'INTERVENTION*

- Feu
- Incendie de cheminée
- Incendie de forêt
- Eau
- Neige
- Ouragan
- Hydrocarbures/gaz
- Chimie
- Protection contre les rayonnements
- Acc. de circ. av. pers.
- Acc. de circ. sans pers.
- Sauvetage d'animaux
- Insectes
- Assistance techn.
- Fausse alarme
- Autres

Présents: (préf., insp., POCA)

.....

.....

.....

Date: Chef d'intervention:

Date: Commandant des s.-p.:

Date: Conseil communal:

N. B.: En vertu de l'Art. 36 de l'OPFSD, ce rapport doit être établi pour le conseil communal dans un délai de 8 jours après l'événement, à l'attention du préfet.

GVB_Einsatzrapport_fr_v01_xls 1 von 1

Un double doit en même temps être remis à l'inspecteur des corps de sapeurs-pompiers compétent.

Décompte concernant le sauvetage de personnes lors d'accidents (tous)

Form. 200.02 SR_L

SAPEURS-POMPIERS DU CANTON DE BERNE
 Décompte concernant secours routier, sauvetage suite à un accident

Identifié des personnes à sauver et à assister

1^{re} personne :
 Nom :
 Prénom :
 Rue :
 NPA / lieu :
 Assurance-acciden :
 Passagers dans le vhc n° 1: n° 2: n° 3:

2^e personne :
 Nom :
 Prénom :
 Rue :
 NPA / lieu :
 Assurance-acciden :
 Passagers dans le vhc n° 1: n° 2: n° 3:

3^e personne :
 Nom :
 Prénom :
 Rue :
 NPA / lieu :
 Assurance-acciden :
 Passagers dans le vhc n° 1: n° 2: n° 3:

4^e personne :
 Nom :
 Prénom :
 Rue :
 NPA / lieu :
 Assurance-acciden :
 Passagers dans le vhc n° 1: n° 2: n° 3:

Indications concernant les véhicules impliqués :

Véhicule 1
 Marque : Déteneur du véh :
 Plaque de contr : Adresse :
 Assurance :

Véhicule 2
 Marque : Déteneur du véh :
 Plaque de contr : Adresse :
 Assurance :

Véhicule 3
 Marque : Déteneur du véh :
 Plaque de contr : Adresse :
 Assurance :

Lieu : Date : Timbre / signature

GfB_Abrechnungsformular SR_Lr_V01_ds Page 1 / 1[pages]

Form. 200.02 SR_L

SAPEURS-POMPIERS DU CANTON DE BERNE
 Décompte concernant secours routier, sauvetage suite à un accident

Pour transmission à l'Assurance immobilière Berne, division des sapeurs-pompiers (annexe à la facture)

Corps de sapeurs-pompiers :
 Intervention dans la commune :
 Rue :
 Intervention du : (en heures, décimales)

Frais de personnel :
 Total : m. des s.-p. Total SFR :
 h. à m. des s.-p. Total SFR :
 h. à m. des s.-p. Total SFR :

Frais pour véhicules :

Nb. à	Total SFR
h. à	Total SFR
km à	Total SFR
Nb. à	Total SFR
h. à	Total SFR
km à	Total SFR
Nb. à	Total SFR
h. à	Total SFR
km à	Total SFR
Nb. à	Total SFR
h. à	Total SFR
km à	Total SFR

Matériel :
 Total :
 Total SFR :

Montant total de la facture Total SFR :

Répartition des coûts :
 Protection après accident / déviation de la circulation / travaux de débâtement et nettoyage :
 Sauvetage de personnes / assistance^{*)} :
 Sauvetage de véhicule^{**)} :
 Montant total de la facture : 0 % SFR :

***) Sauvetage de personnes / assistance en % par personne**

Nom 1 ^{re} personne	100 % SFR
Nom 2 ^e personne	% SFR
Nom 3 ^e personne	% SFR
Nom 4 ^e personne	% SFR
Total pour sauvetage de personnes / assistance	100 % SFR

****) Sauvetage de véhicules en % par véhicule**

Véhicule 1 : détenteur	% SFR
Véhicule 2 : détenteur	% SFR
Véhicule 3 : détenteur	% SFR
Total pour sauvetage de véhicule	0 % SFR

GfB_Abrechnungsformular SR_Lr_V01_ds Page 1 / 1[pages]

Rapport concernant le sauvetage de personnes lors d'accidents (seulement pour centre de renfort spécial SPIA)

Form: 200.01 SRJ

18 Temps _____

19 Rapport d'intervention joint oui non, insérer alors le texte du rapport dessous

20 Situation à l'arrivée (retour à la ligne avec ALT+ENTER)

21 Déroulement de l'intervention (retour à la ligne avec ALT+ENTER)

22 Adresse des bénéficiaires des prestations (accidentés), pour facturation par l'AIB

Lieu : _____ Date : _____ Timbre / signature _____

Annexes : _____

GVB_Einsatzrapport SR_F_v01.xls 2 von 2

Form: 200.01 SRJ

SAPEURS-POMPIERS DU CANTON DE BERNE **Secours routier, secours lors d'accident**

Pour transmission à l'Assurance immobilière Berne, division des sapeurs-pompiers

Sapeurs-pompiers de : _____

Intervention dans la commune : _____

Rue : _____

Texte de l'alarme : _____ Réception de l'alarme aux SR _____ Arrivée sur la place sinistrée : _____

Date : _____ l'alarme au ORI : _____ du centre de _____

1 Lieu de l'accident Autoroute Route principale Route secondaire

2 Nombre de blessés légèrement moyennement gravement décédés

3 Blessés sauvés avant l'arrivée des SR du centre de renfort oui non

4 Opérations de sauvetage par les SR du centre de renfort nécessaires oui non

5 Véhicules impliqués Nombre _____ 6 Genre de véhicules (voit. tour., car Aucun véhicule (artisanat, industrie, gros bestiaux, voie ferrée, bateaux, etc.) _____

7 Genre d'accident (téléscopage / collision frontale / choc latéral, etc.) _____

8 Position des véhicules Sur les roues Sur le côté Sur le toit

9 Nombre de personnes coincées par véhicule _____

10 Outils utilisés Cisailles Écarteurs Cylindres

11 Incendie oui non

12 Mandat du corps de sapeurs-pompiers _____

13 Moyens mis en oeuvre par les secours routiers du centre de renfort _____

14 Moyens mis en oeuvre par les sapeurs-pompiers locaux _____

15 Membres mis à contribution des secours routiers du centre de renfort _____

16 Membres mis à contribution des sapeurs-pompiers locaux _____

17 Organisations impliquées

<input type="checkbox"/> Police cantonale	<input type="checkbox"/> Police municipale	Nom _____
<input type="checkbox"/> Service de sauvetage	_____	Nom _____
<input type="checkbox"/> REGA	_____	Nom _____
<input type="checkbox"/> _____	_____	Nom _____
<input type="checkbox"/> _____	_____	Nom _____
<input type="checkbox"/> _____	_____	Nom _____
<input type="checkbox"/> _____	_____	Nom _____

GVB_Einsatzrapport SR_F_v01.xls 1 von 2